

#STOPHARCÈLEMENTDERUE

NOS PRINCIPES

Qui sommes-nous ?

Nous sommes un ensemble d'individu•e•s qui se réunissent dans l'action contre le harcèlement de rue. Nos **trajectoires sont variées** : certain•e•s d'entre nous ont un parcours militant ou sont engagé•e•s politiquement, d'autres non. Nous accueillons tou•te•s ceux et celles qui souhaitent s'inscrire dans l'action : femmes et hommes, cis et trans*, hétéro, lesbiennes, gays, bi, personnes handicapées, personnes racisées.... Cette **diversité** constitue la richesse de notre association. La respecter exige que nous nous concentrons sur l'action contre le harcèlement de rue, tout en restant à l'écart des actions et prises de positions diverses portées par d'autres mouvements. En revanche, dans la mesure où ces informations respectent nos principes, nous relayons celles qui nous sont transmises aux membres et aux sympathisant•e•s. Chacun•e est alors libre, en son nom propre, de s'informer sur celles-ci.

De même, l'association peut être un lieu de découverte pour certains membres de l'association de réflexions, de règles verbales ou comportementales propres notamment à différentes luttes contre le sexisme, les discriminations ou le harcèlement de rue. Cette découverte implique de traiter avec bienveillance et pédagogie l'erreur involontaire ou liée à un manque de maîtrise des sujets, en tenant compte des différents niveaux de conscientisation des un.e.s et des autres.

L'association #stopharcèlementderue refuse que notre lutte soit instrumentalisée à des fins racistes, xénophobes et islamophobes. On ne peut pas combattre une discrimination aux dépens d'une autre.

L'association se désolidarise et condamne les propos tenus visant à stigmatiser une partie de la population. Ce type de discours a pour conséquence de voiler la réalité de ce qu'est le harcèlement de rue. Celui-ci prend place constamment, quel que soit le lieu et ce sont précisément cette persistance et cette omniprésence qui le rendent insupportable et qui motivent notre lutte.

Notre objectif est de mettre fin au harcèlement de rue. Ensemble, au travers de différentes actions, nous cherchons à sensibiliser harceleurs, victimes et témoins afin que

tou•te•s comprennent que cette pratique est plus acceptable. **Nous souhaitons un espace public ouvert à tou•te•s.**

Comment agir ?

Notre **action** porte sur toutes les formes de lutte et de mobilisation qui visent à stopper le harcèlement de manière concrète (tractage, interpellation, happening, projets en partenariat avec les lieux de vie, etc.)

#stopharcelementderue est une association loi 1901 nationale à antennes locales :

Elle regroupe des individu•e•s d'horizons différents, avec des caractères et des modes d'actions différents. Pour respecter cette diversité, quelques principes doivent motiver les actions mises en place au nom de l'association.

Respect des débats et contradictions au sein de l'association :: La diversité des opinions est une force. Après une phase initiale de recherche de consensus, il peut être nécessaire de passer sur un désaccord pour avancer dans l'action.

En cas de désaccord, nous distinguons les actions des prises de position de l'association :

1. Quand une action est débattue : si une partie des membres de l'association (ou de l'antenne concernée) pense que l'action en question peut nous être défavorable, la décision d'agir est votée à la majorité. Dans le cas où la majorité des membres ne voit pas l'intérêt de l'action mais ne la pense pas nocive pour autant, un groupe, même minoritaire, peut effectuer une action s'il parvient à réunir les forces nécessaires pour cela. Si un•e membre ou un groupe de l'association veut même spontanément organiser une action, nous demandons simplement de faire part de cette action, de ses modalités et des participant•e•s sur l'adresse mail de l'association.
2. Par ailleurs, lorsqu'une prise de position est nécessaire, les membres débattent jusqu'au consensus, dans la mesure du raisonnable, une seule personne ne pouvant bloquer à elle seule la prise de décision collective.

Assemblée générale locale : une assemblée générale pour chaque antenne locale, se réunissant une fois par mois est en charge des prises de décision concernant l'antenne, sur la base du principe du respect des débats et contradictions énoncé ci-dessus. Une prise de tours de parole, ou autre fonctionnement permettant à chacun de pouvoir s'exprimer dans le respect des autres, sera utilisée dès que demandée par l'un•e des participant•e•s. Un•e modérateur•rice, distinct•e du rapporteur•rice, sera désigné•e à chaque AG afin d'assurer son bon fonctionnement. En dernier recours (désaccord acté sur une prise de décision), la décision sera prise au vote à main levée.

Subsidiarité : chaque groupe est souverain sur les actions dont il a la charge, tant qu'il n'engage pas par ses actions l'ensemble de l'association (prise de position non discutée ou

contradictoire avec une prise de position précédente, incohérence entre actions de l'association).

Mise en place d'actions pragmatiques : notre association donne une priorité à l'action. Nous nous assurons de la faisabilité matérielle et pratique des actions qui sont proposées avant de les initier. Une cible et un objectif précis à l'action sont définis.

Transférabilité et mutualisation : Décrire et documenter la préparation et la mise en œuvre de l'action. Ainsi elle pourra être réitérée facilement par les membres de l'association. Les informations relatives au bon fonctionnement de l'association et aux actions seront mises en commun.

Droit à la parole et à l'initiative, bienveillance : Chacun•e a le droit de proposer une action et d'exprimer son avis sur une action qui est soumise dans son groupe de travail. Afin d'être constructive, une opposition devra être dans la mesure du possible accompagnée d'une contre-proposition.

Propos et comportement activement inclusifs : *Nous condamnons les propos et comportements racistes, homophobes, sexistes, validistes* * : Que ce soit dans la préparation, la communication, la diffusion ou la mise en œuvre de l'action, aucun propos discriminatoire ne sera porté au nom de l'association. L'espace public est à tou•te•s.

* Contre les personnes en situation de handicap

Mixité : **rassembler les hommes, les femmes, et tou•te•s les autres** autour de notre action. Il est important de garder à l'esprit que les femmes ne sont pas les seules victimes du harcèlement de rue, et que les hommes ne sont pas tous des harceleurs. De plus, les harcèlements peuvent être réalisés en raison de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de la couleur de peau, d'un handicap...

Pédagogie/transmission d'outils: La priorité de nos actions est l'éducation populaire, des harceleurs mais aussi des témoins et de la personne harcelée. Elles s'appuient sur des outils pouvant être diffusés. L'association défend le principe de non-violence, et nos interpellations et communications se feront, autant que faire se peut, de façon inclusive, conviviale et non-violente.

Participation à des mouvements extérieurs à l'association: Nous nous donnons la possibilité de participer au nom de l'association à des actions unitaires ayant pour objet la lutte contre le harcèlement de rue, si ces actions sont en cohérence avec nos principes. Dans le cas contraire, les membres de l'association sont libres de participer individuellement à ces actions, sans engager l'association.

Communication vers l'extérieur : L'association désigne ponctuellement des membres pour le représenter dans les médias ou auprès des partenaires. En dehors de ces moments et tant qu'ils n'engagent pas l'association, les membres de #stopharcèlementderue sont libres de s'exprimer où et comme bon leur semble.